

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT de VILLEFRANCHE

M A I R I E
DE
QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS

Code postal : 69430

Tél. 04 74 04 32 47
Fax 04 74 04 30 35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 13 mai 2024**

N°A 2024/46

OBJET

Funérailles de Bernard Pivot

**ARRETE REGLEMENTANT LE
STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-2,

Vu les articles R 36 à R 39, et R 44 du Code de la Route,

Vu la tenue des funérailles de Bernard Pivot en l'église de la commune de Quincié-en-Beaujolais, le 14 mai 2024,

Considérant que pour des raisons de sécurité des usagers et des riverains, il convient d'interdire le stationnement dans une partie du bourg de la commune,

A R R Ê T E :

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la totalité de la rue des Maisons Neuves, de la rue du Bourg au cimetière, sur la rue du Bourg, du numéro 182 au numéro 274, à la place Quincius Vinum, ainsi qu'au niveau de la place de Cherves, du 13 mai 2024 à 09h00, jusqu'au 14 mai 2024 à 20h00.

Article 2 : Le parking de l'église sera réservé uniquement à la famille de Bernard Pivot, le 14 mai 2024 de 13h à 20h ; le parking des pompiers sera réservé uniquement aux personnalités officielles, de 12h00 à 20h00, le 14 mai 2024.

Article 3 : Le parking de l'Orée des Vignes sera réservé à la presse, de 12h à 20h, le 14 mai 2024.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur l'adjudant-chef de Gendarmerie de BEAUJEU.

Fait à Quincié-en-Beaujolais, le 13 mai 2024,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire par publication le 13 mai 2024,

Daniel MICHAUD